

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 mars 2021

DÉMOCRATISER LE SPORT EN FRANCE - (N° 3808)

Retiré

AMENDEMENT

N° AC219

présenté par

Mme Maud Petit, Mme Bannier, M. Berta, M. Garcia, M. Geismar, Mme Josso, Mme Mette, M. Balanant, M. Barrot, M. Baudu, Mme Benin, M. Blanchet, M. Bolo, M. Bourlanges, Mme Brocard, M. Bru, M. Corceiro, Mme Crouzet, M. Cubertafon, Mme Yolaine de Courson, Mme de Vaucouleurs, Mme Deprez-Audebert, M. Duvergé, Mme Essayan, M. Fanget, Mme Florennes, Mme Fontenel-Personne, M. Fuchs, Mme Gatel, Mme Goulet, M. Hammouche, M. Isaac-Sibille, Mme Jacquier-Laforge, M. Jerretie, M. Joncour, M. Lagleize, M. Lainé, M. Laqhila, Mme Lasserre, M. Latombe, M. Loiseau, Mme Luquet, M. Mathiasin, M. Mattei, M. Michel-Kleisbauer, M. Mignola, M. Millienne, M. Pahun, M. Frédéric Petit, Mme Poueyto, M. Pupponi, M. Ramos, Mme Thillaye, Mme Tuffnell, M. Turquois, Mme Vichnievsky, M. Philippe Vigier et M. Wasserman

ARTICLE 4

Avant l'alinéa 1, insérer l'alinéa suivant :

« Au 1° de l'article L. 112-14 du code du sport, après les mots : « sur l'ensemble du territoire », sont insérés les mots : « , notamment à travers des projets intergénérationnels ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à inscrire, dans les objectifs des Conférences régionales du sport (CRS), l'élaboration de projets intergénérationnels dans la pratique sportive.

D'après une étude réalisée en 2017 par le CSA et l'association « Petits Frères des Pauvres », 900.000 seniors seraient isolés des cercles amicaux et familiaux, tandis que plus d'un tiers des personnes âgées de plus de 60 ans n'auraient pas la possibilité de sortir quotidiennement.

Ces chiffres alarmants rendent compte de l'état d'isolement et de solitude que connaissent une partie des seniors en France. Ils sont d'autant plus inquiétants, que cet état de fait a d'importantes conséquences sur la fragilisation de la santé mentale et physique de cette catégorie de la population. À terme, les conséquences sur l'espérance de vie peuvent être préjudiciables.

Pour rappel, il est établi que l'activité physique a des effets bénéfiques sur la santé et sur la condition physique, à tout âge. Dans le cas des personnes âgées, elle permet notamment de retarder la perte d'autonomie.

La création d'activités intergénérationnelles est donc un enjeu sociétal : D'une part, elles favorisent l'adoption durable d'attitudes préventives. D'autre part, elles contribuent à la cohésion sociale entre les générations et encouragent la transmission des savoirs.

Plus largement, ces activités participent à l'amélioration de la qualité de vie et du vieillissement de nos aînés (stimulation intellectuelle, prévention du vieillissement cognitif et ralentissement de la dépendance).

Ces actions favorisent donc les échanges, le partage, l'apprentissage du vivre-ensemble, des valeurs qui sont au coeur de notre République.